

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 18 janvier 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BUSSIRON Jean Yves, Maire.

Étaient présents : MM. BUSSIRON Jean Yves, AIMÉ Thierry, DIBON Pierre, GAILLARDET Lilian, POUYANNÉ Raymond, SALLABERRY Bernard, Mmes BAREIGTS Jacqueline, BUSSIRON Sandrine, DELRIEU Pauline, LAFITTE Céline, LESCATEREYRES Delphine, MAUGENET Constance et MONTAUZER MERDY Nelly.

Excusés représentés : MM. MALBET Michel (pouvoir donné à M. BUSSIRON Jean Yves) et PÉCASTAINGS Philippe (pouvoir donné à M. SALLABERRY Bernard).

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : **Echange de terrains avec Monsieur Didier LESCATEREYRES pour la création de stationnements à la salle des fêtes**

Madame Delphine LESCATEREYRES personnellement intéressée à l'affaire s'étant préalablement retirée, le Maire expose à l'assemblée que, pour résoudre les problèmes de stationnement à la salle des fêtes, il y a lieu d'acquérir une bande de terrain d'environ 4 232 m², à prélever sur la parcelle ZN n° 195, appartenant à Monsieur Didier LESCATEREYRES.

Il ajoute qu'il a rencontré le propriétaire qui accepte de céder le terrain en cause au prix de 15 € le mètre carré, à condition toutefois que la Commune lui cède, les parcelles agricoles ZI n° 34 de 12 680 m² et ZS n° 20 (issue de la parcelle ZS n° 13) de 15 246 m².

Cet échange interviendrait moyennant le versement par la Commune à Monsieur LESCATEREYRES d'une soulte d'un montant correspondant à la différence de valeur des terrains échangés.

Le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer sur cet échange.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE**
- l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 4 232 m² à détacher de la parcelle ZN n° 195, appartenant à Monsieur LESCATEREYRES, au prix de 15 € le m²,
 - la vente à Monsieur LESCATEREYRES des parcelles ZI n° 34 au prix de 6 340 € et ZS n° 20 (issue de la parcelle ZS n° 13) au prix de 5 336 €,
 - que cette opération aura lieu par voie d'échange et moyennant le paiement d'une soulte par la Commune à Monsieur LESCATEREYRES correspondant à la différence de valeur des terrains échangés (soit 51 804 € si la superficie cédée par ce dernier est de 4 232 m²).

PRECISE que tous les frais afférents à cette opération (bornage, rédaction et publication) seront pris en charge par la Commune, cette opération étant réalisée à son initiative et à sa demande.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment d'établir l'acte authentique correspondant.

Fait et délibéré à GUICHE, le 24 janvier 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le 13 janvier 2018